

**PARECC – 2d Séminaire Régional : Rôles des  
Associations des Autorités Locales /  
Coopération Décentralisée  
Douala, 4-5 Février 2012**

**Intervention du Président de  
l'Association Nationale des  
Communes du Tchad**

## I - Contexte

L'Association des communes du Tchad est créée le 7 novembre 1997 à l'initiative du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'Association a été mise en place suite à la promulgation de la Constitution de la République du Tchad du 31 Mars 1996 qui consacre la Décentralisation au Tchad

longtemps Gérée par des Maires Nommés, l'Association Nationale des Communes du Tchad sera, suite aux 1<sup>ères</sup> élections locales tenues au Tchad le 22 Janvier 2012 , Gérée par des Elus Locaux qui constitueront ses membres et son Bureau Exécutif. Cette nouvelle donne permettra à l'Association de jouer pleinement son rôle et pouvoir entreprendre des activités pérennes.

## II - Organisation

la Structure est gérée par deux organes:

- **l'Assemblée Générale et,**
- **Le Bureau Exécutif**

Le Bureau Exécutif est Assisté d'un Secrétariat Permanent à qui incombe les tâches quotidiennes de l'Association.

## III - Fonctionnement

Les ressources de l'Association proviennent de trois sources:

- Les recettes propres
- Les subventions de l'Etat et,
- Les apports des partenaires aux développement.

## III – 1 Les Recettes propres

Les recettes propres proviennent de:

1. Les droits d'adhésion, paiement unique,
2. Les cotisations annuelles tiennent compte de la taille de commune:
  - Commune de Région,
  - Commune de Département,
  - Commune de Sous Préfecture
  - Commune d'Arrondissement.
3. Les produits des services réalisées par l'Association au profit de ses membres.

## III – 2: les Subventions de l'Etat

L'Association des Communes du Tchad est Membre du Conseil d'Administration du Fonds d'Entretien Routier (FER), Organisme de l'Etat Chargé de collecter les taxes sur l'utilisation de la voirie et assure l'entretien de celle-ci.

Le Fonds d'entretien Routier alloue chaque année plus de Cinq Millions de F.CFA à l'Association pour l'entretien des voiries primaires prioritaires urbaines.

### III – 3: les partenaires au Développement

Plusieurs projets ont exclu l'ACT des soumissionnaires puisque les partenaires au développement exigent de travailler avec les Elus locaux. Cette barrière est désormais levée avec les 1<sup>ères</sup> élections Locales qui ont eu lieu le 22 Janvier 2012.

L'Association des Communes du Tchad est soutenu depuis le 1<sup>er</sup> Août par l'Union Européenne au Titre du Projet ARIAL (UE) en partenariat avec VNG International, une Association des Communes des Pays Bas.

longtemps gelé pour cause d'Absence des Elections locales, le Projet d'appui à la Décentralisation du Tchad est relancé depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2011. projet d'Un million d'Euro étalé sur deux ans.

L'Union Européenne attend les résultats des élections prévus pour le 22 Février 2012 avant de lancer l'Appel à proposition en Direction de notre Association.

L'ACT est devenue membre de l'AIMF à la dernière Assemblée Générale d'Erevan/Arménie en Octobre 2011.

### IV - Les Actions

L'Association des Communes du Tchad informe les maires de l'évolution de l'environnement municipal tant à l'échelle National qu'international.

c'est à travers ses actions que l'Association a pu faire adhérer Cinq de ses Communes à l'AIMF et Six à Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique dont l'Association est membre du Conseil Panafricain. L'Association des Communes du Tchad est membres du Conseil Mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

L'Association des Commune du Tchad est devenue un Acteur incontournable du processus de la Décentralisation au Tchad. En tant que structure faîtière elle assure le rôle de plate – forme entre les communes et l'Etat et entre les Communes et les partenaires au développemnt.

## IV – les Actions

Longtemps ignorée par les bailleurs de Fonds, l'Association est devenue, depuis l'annonce du calendrier des élections locales , un partenaire privilégié.

Ainsi l'ACT est membre du comité de pilotage du Projet d'appui à la décentralisation au Tchad. Ce projet a pour but de renforcer les capacités des Responsables des Autorités déconcentrés et ceux des Ministères de tutelle et des Finances. Le projet prévoit entre autres le renforcement des capacités des Autorités Locales issues des élections.